Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 026-212601314-20231208-2023_12_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Arrondissement de NYONS
CANTON DIEULEFIT - Commune d'EYZAHUT

EYZAHUT
en Drôme provençale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 décembre 2023
Convocation du 4 décembre 2023

Membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Membres présents à la séance : M. Aubert, C. Bochaton, J. Chabanas, J. Holz, C. Poncet, A. Ramousse, MC. Rey, F. Simian

Membres excusés : G. Bernard, M.Brezzo, S. Giliotti,

Président de séance : F. Simian.
Secrétaire de séance : J. Holz

Délibération 2023-12-01

Objet : Autorisation de dépenses d'Investissement sur le budget 2024

L'an deux mille vingt trois le 8 décembre à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Madame la maire rappelle que seules les dépenses engagées non mandatées peuvent être payées lors de l'exercice suivant.

Afin de permettre d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, Madame la maire propose que le conseil municipal l'autorise à engager à partir du 1er janvier 2024 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget communal de l'année 2023.

Il est précisé que cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** cette proposition,
- **AUTORISE** madame la Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cet objet.

Acte rendu exécutoire par la maire dessus.
compte tenu de la réception en Préfecture le
et publication ou notification du

Fait et délibéré les jours, mois et an que

La Maire,
Fabienne SIMIAN

MAIRIE D'EYZAHUT 26